

N. Réf.: JFD/n° 502-2010

Paris, le 1er juillet 2010

Mesdames et Messieurs les Présidents Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements de la vague B

Chère collègue, cher collègue,

J'ai eu l'occasion en avril dernier de vous présenter le déroulement de la campagne d'évaluation des établissements de la vague B (contrats 2011-2014).

Cette campagne concerne plus de 80 établissements, 800 unités de recherche, 1800 spécialités de master, 600 mentions de licences générales et 800 de licences professionnelles. Elle mobilisera 4000 experts en visite sur les sites évalués ou en réunion à l'AERES. L'expérience acquise lors de la campagne de la vague A nous a montré que la réussite des évaluations repose nécessairement sur un accompagnement logistique de la part des établissements.

L'AERES interviendra à plusieurs reprises sur votre site, ce qu'elle ne pourra faire dans de bonnes conditions qu'avec votre collaboration. C'est pourquoi je vous remercie de :

- fournir aux experts et délégués scientifiques qui vous en feront la demande, les copies papier des dossiers à expertiser ;
- assurer l'ensemble des déplacements des comités d'experts depuis leur arrivée à la gare ou à l'aéroport jusqu'à leur départ de ces mêmes lieux ; dans certains cas, cela pourra nécessiter une entente entre établissements afin de permettre à un comité intervenant le matin dans l'un d'être conduit dans l'autre au cours d'une même journée ; ce point est particulièrement crucial pour une campagne qui se déroule en région sur des sites parfois éloignés ;
- organiser la restauration des experts lors des pauses de midi ; celle-ci doit respecter les horaires prévus pour le déroulement de la visite (l'expérience montre que ces repas gagnent à être organisés sous forme de buffet léger ou de plateaux). J'appelle votre attention sur le fait qu'afin d'éviter les difficultés rencontrées l'an dernier, il est demandé aux évalués de ne pas inviter les évaluateurs à un dîner lors de la visite ; le non-respect de cette règle inscrite dans la déontologie de l'agence mettrait les évaluateurs dans une situation très inconfortable ;
- déposer les dossiers conformément aux modalités décrites dans l'annexe ci-jointe.

Pour toutes ces questions d'ordre matériel et logistique, chaque entité sera contactée par un référent de l'AERES, une fois les comités d'expertises constitués. Ces dispositions ne préjugent pas de la façon dont vous organisez cette prise en charge

En vous remerciant, cher(e) collègue de l'aide que vous apporterez à l'AERES dans la mise en œuvre des évaluations, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations les meilleures.

Le président

Jean-Francois Dhainaut